

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC,
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Thierry DEGLON à Benoit GENEIX
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s : Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

GARANTIE D'EMPRUNTS A OPHIS POUR DES PRETS ACCOMPAGNANT UN
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX A COURPIERE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

6

Total votants :

54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2252-1 à L. 2252-5,

Le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) est sollicitée pour apporter sa garantie pour des emprunts à contracter par le bailleur OPHIS dans le cadre de la conduite d'un projet de construction de logements sociaux sur la commune de Courpière. Ce programme de construction de 10 pavillons, dans le secteur de « prairie Martel », est notamment lié au plan de revitalisation du centre bourg en partenariat avec le Parc Naturel Livradois Forez.

L'ensemble des emprunts à contracter sur l'opération représentent 1 187 585€. Les principales caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

- Prêt DME-CDC PLUS foncier de 93 435€, d'une durée de 50 ans au taux de 1.35%
- Prêt DME-CDC PLUS foncier de 610 086€, d'une durée de 40 ans au taux de 1.35%
- Prêt DME-ACTION LOGT PLUS de 36 000€, d'une durée de 40 ans au taux de 0.25%
- Prêt DME-CDC PLAI Foncier de 38 952€, d'une durée de 50 ans au taux de 0.55%
- Prêt DME-CDC PLAI Foncier de 385 112€, d'une durée de 40 ans au taux de 0.55%
- Prêt DME-ACTION LGT PLAI de 24 000€, d'une durée de 40 ans au taux de 0.55%

La garantie sollicitée, reposant sur une quotité de 50% des prêts, est donc d'un montant de 593 792,50€. Les 50% restant à garantir doivent l'être par la commune de Courpière.

Aussi, compte tenu de l'intérêt de ce programme pour le territoire, et dans la mesure où cette garantie d'emprunts s'inscrit dans le respect des règles édictées par les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** la garantie des prêts susmentionnés pour la durée totale des prêts et sur la part de 50% des sommes contractuellement dues par OPHIS dont l'office ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, et ce sous réserve que la commune de Courpière accorde sa garantie pour la quotité restante.
- **S'engage** pendant toute la durée desdits prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.
- **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 48	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

